

VILLE DE MARLY



SUR LES



RAPPORT RIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025



MARLY





SOMMAIRE

INTRODUCTION : contexte national et international

3

I. L'EXERCICE BUDGETAIRE COMMUNAL À L'ÉPREUVE D'UN CONTEXTE ECONOMIQUE CONTRAINT

4

- 1 Le contexte économique international :
des signes d'amélioration de la croissance économique
mondiale, malgré la subsistance d'une instabilité
et de facteurs défavorables 4
- 2 Le contexte macroéconomique de la zone Euro
et une inflation qui semble enfin maîtrisée 9
- 3 Le contexte macroéconomique national : l'instabilité
gouvernementale modère la dynamique de croissance. 12
- 4 Le contexte économique local : Marly 18

II. UNE GESTION RIGOUREUSE ET MAÎTRISÉE DU BUDGET

19

III. LES ORIENTATIONS DU BUDGETS 2025

24

Les politiques municipales : sécurité de toutes et tous,
les jeunes générations, le développement et l'environnement
durables, le patrimoine et la mobilité.

INTRODUCTION :

contexte national et international

Rapport d'orientations budgétaires et débat d'orientations budgétaires : les règles. Sont rappelées ci-dessous les règles en matière de rapport et de débat d'orientations budgétaires.

Le budget vert

■ L'article 191 de la loi de finances pour 2024 introduit une nouvelle annexe au compte administratif ou au compte financier unique, dite « annexe environnementale des collectivités locales », afin de mesurer l'impact des budgets locaux sur la transition écologique. Cette annexe permet de valoriser les choix d'investissement réalisés par les collectivités qui ont un impact positif sur l'environnement et, ainsi, de faciliter la planification écologique à l'échelle du territoire national.

■ Le décret du 16 juillet 2024 précise les modalités d'application de l'article 191.

Le budget primitif

I – Le débat d'orientation budgétaire

Pour les communes de plus de 3 500 habitants, le vote du budget primitif de l'année doit être précédé par la tenue d'un « débat d'orientation budgétaire », qui repose sur la rédaction préalable d'un « rapport d'orientation budgétaire » (ROB).

Le débat d'orientation budgétaire constitue une étape essentielle du cycle budgétaire des collectivités.

Il participe à l'information des élus et des citoyens et fournit les informations utiles au débat sur la situation financière de la commune, son évolution rétrospective ainsi que les principales orientations envisagées par l'équipe municipale, préalablement au vote du budget primitif.

Au terme de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Débat

d'orientation budgétaire (DOB) doit se tenir dans un délai de deux mois avant le vote du budget primitif. « Le maire doit présenter au conseil municipal un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport doit comporter, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs ».

II – Le Budget primitif

Article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales

« Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret. »

Sera abordé dans une première partie, le contexte financier dans toutes ses dimensions, dans une seconde partie sera analysée la politique financière de la municipalité puis dans une troisième partie seront mis en exergue les axes prioritaires qui ont été déterminés pour bâtir le budget 2025.



I. L'EXERCICE BUDGETAIRE COMMUNAL A L'ÉPREUVE D'UN CONTEXTE ECONOMIQUE CONTRAINT

Les orientations budgétaires d'une commune sont appréciées et réévaluées chaque année au regard du contexte, marqué régulièrement par des évolutions réglementaires touchant à l'organisation ou au financement des collectivités, ainsi que par les évolutions géopolitiques et macroéconomiques de l'économie mondiale qui ne manquent pas de se traduire très concrètement au niveau local.

1

LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE INTERNATIONAL : DES SIGNES D'AMÉLIORATION DE LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE MONDIALE, MALGRÉ LA SUBSISTANCE D'UNE INSTABILITÉ ET DE FACTEURS DÉFAVORABLES.

En 2024, l'activité mondiale montre des signes d'amélioration, même si des facteurs défavorables à la croissance subsistent. Les données disponibles relatives à l'activité mondiale (hors zone euro) confirment une amélioration très progressive depuis le début de l'année 2024.

Toutefois, ces obstacles à la croissance mondiale, notamment le ralentissement graduel des marchés du travail, la poursuite de la modération de la progression des salaires nominaux et la réduction de l'épargne excédentaire dans les économies développées freinent cette reprise.

En outre, le resserrement de la politique monétaire entreprise depuis deux ans et la forte incertitude économique dans un environnement marqué par des tensions géopolitiques continuent également de freiner la croissance exacerbée par l'évolution du conflit au Proche-Orient, et aux portes de l'Union européenne.

Au premier trimestre 2024, les rythmes d'activité des principales économies avancées ont convergé après plusieurs trimestres de décalage conjoncturel marqué entre États-Unis d'une part et économies européennes d'autre part. En effet, l'économie américaine avait ralenti (+0,4 % de croissance du PIB au premier trimestre 2024 après +0,8 % en fin d'année 2023).

Pour autant, aux Etats-Unis, la croissance a repris au printemps, le PIB ayant progressé de 0,7% et l'acquis de croissance pour 2024 s'établit déjà à +2,8 %, montrant des signes de reprise économique.

Les enquêtes de conjoncture ont toutefois légèrement fléchi à l'été, laissant présager un second semestre un peu moins dynamique. Les effets des premières baisses de taux directeurs de la Réserve fédérale, effectuées à partir de septembre, se diffuseront lentement.

À l'inverse, le Royaume-Uni et la zone euro ont renoué avec la croissance (+0,7 % et +0,3 % respectivement) après plusieurs trimestres de recul ou de stagnation.

En Chine, les dépenses de consommation restent faibles dans un contexte de difficultés dans le secteur de l'immobilier résidentiel, alors que l'activité et les exportations du secteur manufacturier continuent de soutenir la croissance économique.

DANS L'ENSEMBLE DE LA ZONE EURO, LA CROISSANCE ANNUELLE MOYENNE DU PIB EN VOLUME S'ÉTABLIRAIT À 0,8 % EN 2024

Le prolongement des guerres en Europe et au Proche-Orient invite à la prudence sur les tendances économiques à venir. Concernant la zone euro, l'économie a été soutenue début 2024 par les exportations et une hausse des dépenses des ménages. Ces tendances doivent néanmoins pouvoir se confirmer dans ce contexte incertain. Dans l'ensemble de la zone euro, la croissance annuelle moyenne du PIB en volume s'établirait à 0,8 % en 2024, avant d'accélérer à 1,3 % en 2025 et 1,5 % en 2026.



Les perspectives relatives à la croissance mondiale sont globalement inchangées par rapport aux projections de mars 2024, une croissance de 3,2 % est attendue en 2024, de 3,3 % en 2025, ainsi qu'en 2026, soit un rythme légèrement inférieur à celui observé au cours de la dernière décennie.

Ces perspectives apparaissent toutefois insuffisantes pour compenser les dommages causés par plusieurs années de chocs négatifs. Une incertitude politique accrue et une évolution défavorable des politiques commerciales constituent les principaux risques baissiers.

Parmi les autres risques figurent une intensification des tensions géopolitiques, une inflation plus élevée qu'anticipé et des phénomènes météorologiques extrêmes plus fréquents.



La croissance mondiale devrait rester globalement stable au cours des deux prochaines années

	Moyenne 2013-2019	2023	2024	2025	2026	2024 T4	2025 T4	2026 T4	
		Pourcentage							
Croissance du PIB en volume¹									
Monde ²	3.4	3.2	3.2	3.3	3.3	3.3	3.3	3.2	
G20 ²	3.5	3.6	3.3	3.3	3.2	3.3	3.2	3.1	
OCDE ²	2.3	1.8	1.7	1.9	1.9	1.8	2.0	1.8	
États-Unis	2.5	2.9	2.8	2.4	2.1	2.5	2.2	2.0	
Zone euro	1.9	0.5	0.8	1.3	1.5	1.1	1.4	1.5	
Japon	0.8	1.7	-0.3	1.5	0.6	0.6	1.3	0.3	
Non-OCDE ²	4.4	4.4	4.4	4.4	4.3	4.5	4.3	4.3	
Chine	6.8	5.2	4.9	4.7	4.4	4.7	4.6	4.3	
Inde ³	6.8	8.2	6.8	6.9	6.8				
Brésil	-0.4	2.9	3.2	2.3	1.9				
Taux de chômage dans l'OCDE⁴	6.5	4.8	4.9	4.9	4.8	4.9	4.9	4.8	
Inflation¹									
G20 ^{2,5}	3.0	6.1	5.4	3.5	2.9	4.4	3.1	2.8	
OCDE ⁶	1.7	7.1	5.4	3.8	3.0	4.7	3.3	2.7	
États-Unis ⁷	1.3	3.8	2.5	2.1	2.0	2.5	2.1	2.0	
Zone euro ⁸	0.9	5.4	2.4	2.1	2.0	2.3	2.0	2.0	
Japon ⁹	0.9	3.3	2.6	1.9	2.1	2.3	1.7	2.1	
Solde des administrations publiques dans l'OCDE¹⁰	-3.1	-4.8	-4.8	-4.6	-4.4				
Croissance du commerce mondial en volume¹	3.4	1.0	3.5	3.6	3.5	4.1	3.4	3.5	

1. En pourcentage ; dans les trois dernières colonnes figure la variation en glissement annuel.

2. Calculé en utilisant des pondérations variables basées sur les PIB nominaux, en parités de pouvoir d'achat.

3. Exercice budgétaire.

4. Pourcentage de la population active.

5. Inflation globale.

6. Calculé en utilisant des pondérations variables basées sur les consommations privées nominales, en parités de pouvoir d'achat.

7. Déflateur des dépenses personnelles de consommation.

8. Indice des prix à la consommation harmonisé.

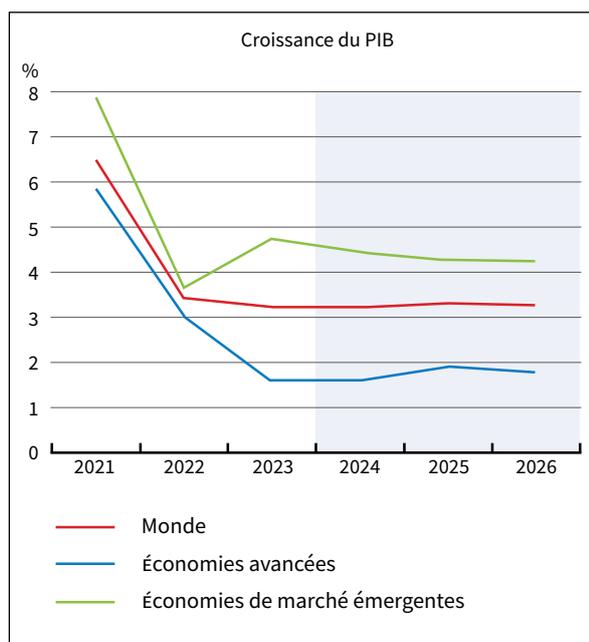
9. Indice national des prix à la consommation.

10. Pourcentage du PIB.

Source : Base de données des Perspectives économiques de l'OCDE, n° 116.

Source : Perspectives économiques de l'OCDE Décembre 2024

Projections :



L'effet retardé du resserrement des politiques monétaires sur la croissance continue de s'atténuer, et de nouvelles réductions des taux directeurs parallèlement au recul de l'inflation devraient soutenir les dépenses sensibles aux taux d'intérêt en 2025-26, notamment l'investissement privé. La poursuite de la désinflation contribuera à renforcer la croissance du revenu réel des ménages, et leur taux d'épargne devrait pouvoir diminuer encore dans certains pays, ce qui soutiendra la progression de la consommation privée.

On s'attend à ce que les banques centrales procèdent à de nouvelles baisses de leurs taux directeurs à mesure que l'inflation continuera de diminuer et que les tensions observées sur les marchés du travail s'atténueront. Dans la plupart des économies, la baisse des taux d'intérêt réels pourrait les ramener à des niveaux proches des estimations des taux neutres en 2026.

Les perspectives d'évolution des grandes économies et régions sont les suivantes :

■ Aux États-Unis, la croissance de la production devrait se poursuivre à un rythme soutenu. Cela s'explique en partie par l'ampleur de l'immigration récente qui a renforcé le potentiel productif de l'économie. Avec le ralentissement de la croissance de la main-d'œuvre, le rythme de la consommation privée devrait se modérer. La poursuite de l'assouplissement de la politique monétaire soutiendra l'investissement, même si son effet sera compensé en partie par le fait que certains emprunteurs devront refinancer leurs prêts à des taux plus élevés que ceux auxquels ils avaient emprunté. En rythme annuel, la croissance du PIB devrait s'établir à 2.8 % en 2024, 2.4 % en 2025 et 2.1 % en 2026.

■ Au Canada, l'investissement des entreprises devrait se redresser, et la croissance du PIB devrait s'établir à 1.1 % en 2024 avant d'atteindre 2 % en 2025 comme en 2026.

Dans ces deux économies, l'inflation devrait continuer de se modérer, et tant l'inflation globale que sous-jacente devraient correspondre aux objectifs visés par les banques centrales en 2026.

■ Au Japon, la croissance économique devrait rebondir nettement pour s'établir à 1.5 % en 2025, les gains de salaires réels, la croissance rapide des bénéfices et les aides budgétaires stimulant la consommation et l'investissement privés. En 2026, la croissance du PIB devrait fléchir pour s'établir à 0.6 %, à proximité de son niveau potentiel estimé, dans un contexte de durcissement de l'orientation des politiques macroéconomiques. Une forte hausse de la demande intérieure étayera également la croissance en Corée, où le PIB devrait augmenter de 2.3 % en 2024, puis de 2.1 % en 2025 et 2026. Tant au Japon qu'en Corée, l'inflation devrait se stabiliser aux environs de 2 % en 2025 et 2026.



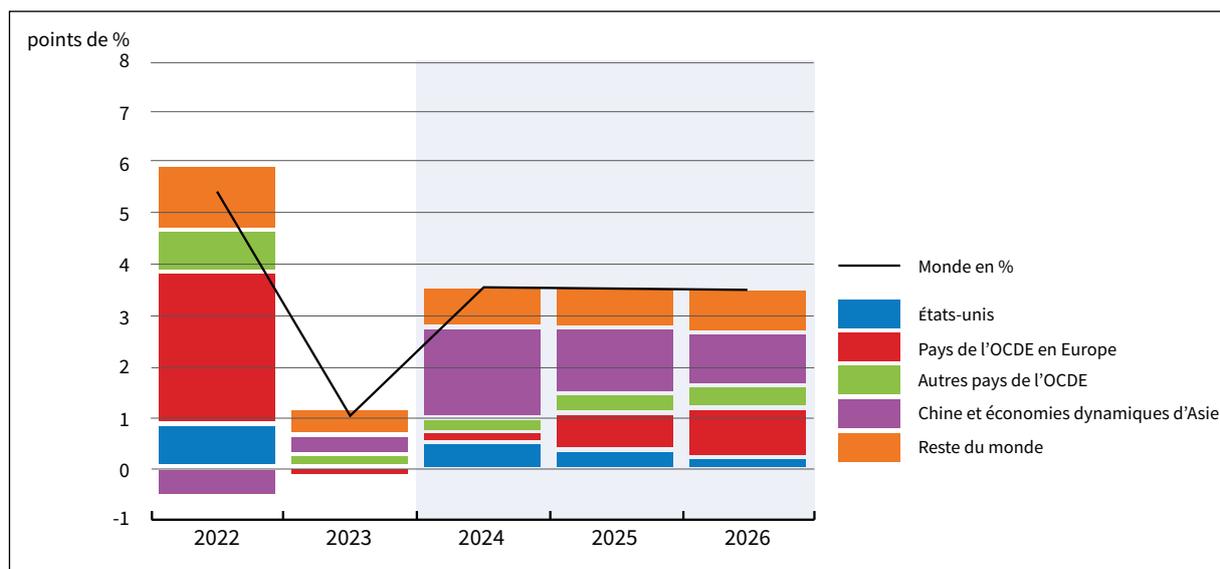
■ Dans la zone euro, la croissance devrait passer de 0.8 % en 2024 à 1.3 % en 2025 puis à 1.5 % en 2026, année à la fin de laquelle les capacités inutilisées devraient achever de se résorber. La baisse des taux d'intérêt directs et les dépenses actuelles financées par la Facilité pour la reprise et la résilience soutiendront l'investissement, et la croissance de la consommation privée bénéficiera de la situation tendue des marchés du travail ainsi que de la poursuite de la désinflation.

Des mesures de resserrement budgétaire freineront cependant l'expansion économique dans certains États membres. L'inflation sous-jacente devrait diminuer, passant de 2.9 % en 2024 à 2.4 % en 2025 puis à 2.0 % en 2026. Les gains de revenu réel et l'augmentation des dépenses publiques annoncées à la fin du mois d'octobre soutiendront également l'activité au Royaume-Uni, où la croissance du PIB

devrait s'établir à 0.9 % en 2024, 1.7 % en 2025 et à 1.3 % en 2026, malgré des hausses d'impôts. L'inflation sous-jacente devrait reculer, passant de 3.7 % en 2024 à 2.8 % en 2025, puis à 2.3 % en 2026.

■ En Chine, la croissance économique devrait fléchir progressivement, passant de 4.9 % en 2024 à 4.7 % en 2025 puis à 4.4 % en 2026. La croissance de la consommation sera stable, mais freinée par une épargne de précaution toujours élevée et une atonie persistante des marchés immobiliers, si bien que l'inflation restera faible. La croissance de l'investissement bénéficiera de l'assouplissement de la politique monétaire et de l'augmentation des dépenses publiques, sachant que le quota d'obligations spéciales que peuvent émettre les collectivités locales a été revu à la hausse en novembre et que les mesures de relance annoncées dernièrement vont probablement avoir aussi un effet stimulant.

Contributions à la croissance des échanges mondiaux



2

LE CONTEXTE MACROÉCONOMIQUE DE LA ZONE EURO ET UNE INFLATION QUI SEMBLE ENFIN MAÎTRISÉE.

L'activité économique dans la zone Euro s'est redressée au premier trimestre 2024, en partie sous l'effet de facteurs temporaires. Selon l'estimation d'Eurostat, la croissance trimestrielle s'est établie à 0,3 % au premier trimestre de l'année. Ce chiffre dépasse de 0,2 point de pourcentage les estimations des projections de mars, tandis que le chiffre correspondant au quatrième trimestre 2023 a été revu à la baisse de 0,1 point de pourcentage.

La bonne surprise du premier trimestre est probablement liée à l'impulsion donnée par les exportations nettes, après une baisse temporaire au quatrième trimestre 2023.

Les conditions météorologiques, inhabituellement clémentes cet hiver, ont également soutenu provisoirement l'investissement dans l'immobilier résidentiel dans certains pays. La valeur ajoutée dans le secteur de l'industrie s'est probablement contractée au premier trimestre 2024, tandis qu'elle aurait augmenté dans les services.

Le PIB en volume devrait encore se renforcer en 2024, soutenu par l'augmentation des revenus des ménages, la demande extérieure et un léger redressement de l'investissement des entreprises.

La progression continue du revenu réel disponible soutiendrait la consommation privée, qui devrait devenir le principal moteur de la croissance à compter du deuxième trimestre.

Les évolutions des indicateurs mensuels, tels que l'amélioration progressive de la confiance des consommateurs, le nouveau renforcement des indicateurs de l'indice des directeurs d'achat relatifs à l'activité dans les services et aux nouvelles commandes jusqu'en mai ainsi que l'augmen-



tation des volumes des ventes au détail en mars, confirment cette reprise des dépenses des ménages. La croissance robuste des salaires réels, dans un contexte de tensions sur le marché du travail, devrait consolider le pouvoir d'achat des ménages tout au long de l'année, qui serait étayé par le regain de confiance attendu.

En 2024, l'investissement des entreprises devrait globalement stagner en rythme annuel moyen et enregistrer une certaine reprise en cours d'année, reflétant principalement un relâchement du frein toujours exercé par le resserrement récent de la politique monétaire. Dans le même temps, l'investissement des entreprises serait soutenu par le redressement de la demande intérieure et extérieure, cette dernière poussant également la croissance des exportations à la hausse.

La normalisation du cycle des stocks devrait également générer une contribution neutre à la croissance au second semestre 2024, après une importante contribution



négative au tournant de l'année. Enfin, les perspectives de croissance à court terme du PIB en volume de la zone euro devraient être considérablement dopées par l'incidence des activités des entreprises multinationales en Irlande, à la suite d'effets négatifs en 2023.

À moyen terme, la croissance du PIB en volume sera soutenue par la hausse des revenus réels, le renforcement de la demande extérieure et l'atténuation de l'incidence du durcissement de la politique monétaire. Le retrait des mesures de soutien budgétaire introduites depuis 2022 pour compenser l'inflation élevée et les prix de l'énergie n'aurait, dans l'ensemble, que peu d'effets négatifs sur la croissance pendant la période allant de 2024 à 2026. Dans le même temps, la consommation et l'investissement publics apporteraient une contribution positive à la croissance du PIB.

Les effets des mesures de politique monétaire prises depuis décembre 2021 continuent, en effet, de se transmettre à l'économie réelle et de peser sur les perspectives de croissance, en particulier pour 2024.

Toutefois, sur la base des anticipations des marchés relatives à la trajectoire future des taux d'intérêt, les retombées négatives de la politique monétaire sur la croissance économique devraient commencer à se dissiper progressivement en 2024.

La hausse des prix dans la zone euro a ralenti à 1,8% sur un an, en septembre, selon

les chiffres d'Eurostat, une inflation sous le seuil des 2% qui pourrait inciter la Banque centrale européenne à baisser ses taux plus rapidement que prévu.

La barre symbolique des 2% a ainsi été dépassée, après 2,6% en juillet et 2,2% en août. Il s'agit donc de son plus bas niveau depuis juin 2021, et surtout, d'un chiffre d'inflation inférieur à l'objectif de la Banque centrale européenne.

Dans le détail, la bonne performance de l'inflation en septembre s'explique essentiellement par une chute de 6% sur un an des prix de l'énergie, dont ceux des carburants à la pompe, qui avaient déjà reculé de 3% en août. La hausse des tarifs des services a légèrement ralenti à 4% (-0,1 point par rapport à août).

Celle de l'alimentation (y compris alcool et tabac) a très légèrement rebondi à 2,4% (+0,1 point), tandis que la progression des tarifs des biens industriels s'est stabilisée à un niveau très faible (+0,4% sur un an, comme en août).

A noter cependant, l'inflation sous-jacente, c'est-à-dire corrigée des prix volatils de l'énergie et de l'alimentation, particulièrement scrutée par les marchés financiers et la BCE, a aussi poursuivi son lent reflux, à 2,7% en glissement annuel, après 2,8% en août, selon l'office européen des statistiques. Si cette évolution est conforme au consensus des analystes, elle reste éloignée de l'objectif de la BCE.

Projections de croissance et d'inflation dans la zone euro

(variations annuelles en pourcentage, révisions en points de pourcentage)

	Septembre 2024				Révisions par rapport à juin 2024			
	2023	2024	2025	2026	2023	2024	2025	2026
PIB en volume	0,5	0,8	1,3	1,5	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1
IPCH	5,4	2,5	2,2	1,9	0,0	0,0	0,0	0,0
IPCH hors énergie e produits alimentaires	4,9	2,9	2,3	2,0	0,0	0,1	0,1	0,0

Source : <https://www.ecb.europa.eu/press/projections>

Évolution des prix et des coûts pour la zone euro

(variations annuelles en pourcentage, révisions en points de pourcentage)

	Décembre 2024					Révisions par rapport à septembre 2024		
	2023	2024	2025	2026	2027	2024	2025	2026
IPCH	5,4	2,4	2,1	1,9	2,1	-0,1	-0,1	0
IPCH hors énergie	6,3	2,9	2,5	2	2	0	0,1	0
IPCH hors énergie et produits alimentaires	4,9	2,9	2,3	1,9	1,9	0	0	-0,1
IPCH hors énergie, prod. alim. et fiscalité indirecte	5	2,8	2,3	1,9	1,9	0	0	-0,1
Composante énergie de l'IPCH	-2	-2,3	-1,1	0,5	2,8	-0,9	-2,2	-0,1
Composante produits alimentaires de l'IPCH	10,9	3,0	3,0	2,4	2,2	0,1	0,6	0,3
Déflateur du PIB	5,9	2,9	2,4	2,1	2,1	-0,2	0	0,1
Déflateur des Importations	-2,5	-0,6	1,6	1,8	1,7	-0,2	-0,1	0
Rémunération par tête	5,4	4,6	3,3	2,9	2,8	0,1	-0,3	-0,3
Productivité par travailleur	-0,9	-0,1	0,8	0,9	0,8	-0,1	-0,1	-0,2
Coût unitaires de main-d'œuvre	6,4	4,7	2,6	2	2	0,2	0	-0,1
Bénéfices unitaires	6,5	-0,9	2	2	2,4	-1,1	0,4	0,4

Source : <https://www.ecb.europa.eu/press/projections>

Reste que, globalement, la hausse des prix à la consommation dans la zone euro a été quasiment divisée par six depuis le record de 10,6% sur un an, atteint en octobre 2022, lorsque les tarifs de l'énergie flambaient dans le contexte de la guerre en Ukraine.

Cette tendance avait permis à la BCE de recommencer au printemps à assouplir sa politique monétaire.

Pour rappel, pour endiguer l'inflation, l'institution monétaire avait augmenté les coûts d'emprunt à un rythme sans précédent à

partir de juillet 2022, au prix d'un fort ralentissement de la croissance économique.

Le 6 juin dernier, elle a abaissé de 0,25 point de pourcentage ses taux directeurs, offrant un premier bol d'air pour relancer le crédit immobilier et les prêts aux entreprises. Et elle a procédé à une nouvelle baisse de 0,25 point de pourcentage le 12 septembre dernier. Le taux de dépôt est donc passé à 3,5% tandis que le taux de refinancement et le taux de facilité de prêt marginal s'établissent respectivement à 3,65% et 3,90%.



L'inflation passant sous l'objectif de la BCE des 2%, un assouplissement monétaire plus rapide est envisagé. Les préoccupations de la BCE porteraient désormais plus sur la faible croissance en Europe avec une nouvelle baisse des taux de 0,25% en octobre.

La présidente de l'institution Christine Lagarde a exprimé récemment sa confiance quant à un retour durable de l'inflation à 2% en 2025, voire avant.

Les développements récents sur les prix en zone euro renforcent la confiance dans le

fait que l'inflation reviendra à l'objectif en temps voulu », a-t-elle déclaré lors d'une audition au Parlement européen.

« Nous en tiendrons compte lors de notre prochaine réunion de politique monétaire en octobre », déterminante pour fixer le niveau des taux d'intérêt, a-t-elle ajouté.

À ce jour, la BCE prévoit un retour durable de l'inflation en zone euro à 2 % d'ici fin 2025, mais ce premier reflux sous l'objectif laisse penser que cela pourrait survenir avant.

3 LE CONTEXTE MACROÉCONOMIQUE NATIONAL : L'INSTABILITÉ GOUVERNEMENTALE MODÈRE LA DYNAMIQUE DE CROISSANCE.

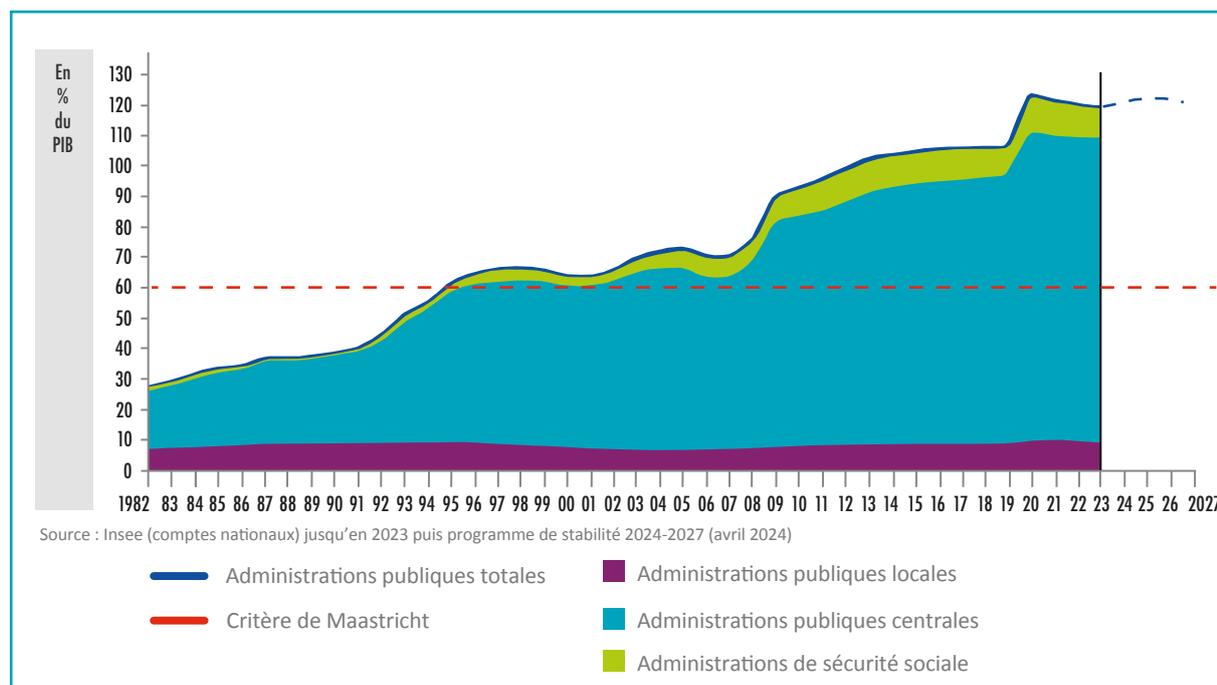
Le rapport d'orientations budgétaires est construit dans un contexte dans lequel le projet de Loi de Finances 2025 n'a pas encore été adopté. Le taux de chômage s'établirait à un niveau relativement bas en 2024 (7,3 % à mi-année), au regard de son rythme historique sur les trente dernières années. L'inflation marque un recul important. En août, l'inflation française est ainsi revenue sous la barre des 2 %. La hausse des salaires est restée forte en 2024 mais devrait ralentir si l'inflation se stabilise à ce niveau.

L'ancien ministre du Budget, Laurent Saint-Martin a annoncé mercredi 25 septembre 2024 que le déficit public français risquait de dépasser 6 % du PIB en 2024. Cet état de fait implique de nombreuses mesures correctrices afin de limiter l'importance de ce déficit public. Ces mesures touchent les ménages mais aussi grandement les collectivités malgré un constat pourtant très clair sur la bonne tenue des finances locales des administrations publiques locales.



**L'EFFORT DEMANDÉ
AUX COLLECTIVITÉS LOCALES
REPRÉSENTE 2,2 MILLIARDS D'EUROS.**

La dette des administrations publiques



La Banque Postale

Le graphique présenté montre que la dette des collectivités locales est stable autour de 10% du PIB depuis 40 ans alors que celle de l'Etat représente 90% du PIB en 2023.

Une économie française atone

L'économie française a enregistré une croissance proche de son potentiel de moyen terme sur la première moitié de 2024 (environ 1 % en moyenne en rythme annualisé). Toutefois, la demande intérieure est restée faible. La consommation a globalement été atone au 1^{er} semestre, même si les dépenses de services ont été soutenues. Le pouvoir d'achat ayant crû significativement, le taux d'épargne se situe au 2^e trimestre bien au-dessus de fin 2023 (17,9% contre 17,1 %) ce qui recouvre une nette hausse du taux d'épargne financière. L'investissement des entreprises recule pour le 3^e trimestre consécutif, et celui des ménages (en logement) est en net repli. En revanche, les exportations sont plus

dynamiques au total, la croissance du PIB pourrait légèrement dépasser 1 % grâce à un effet Jeux Olympiques, qui interviendrait au 3^e trimestre. Au cours de la première partie de l'année, l'économie française a continué à créer des emplois mais à un rythme ralenti.

Cela se traduit par la réapparition de gains de productivité, certes encore modestes à ce stade. Un point positif est que le taux de chômage demeure bas (7,3 % à mi-année), au regard de son historique des trente dernières années. C'est d'ailleurs un dénominateur commun à de nombreux pays européens, reflétant une moindre arrivée sur le marché du travail en raison des évolutions démographiques marquées par le vieillissement.

En 2025, la hausse du PIB se maintiendrait à un rythme similaire en moyenne annuelle, mais la consommation des ménages prendrait le relais, les gains de pouvoir d'achat étant davantage soutenus par les salaires



réels et étant alors progressivement moins épargnés. En 2026, elle serait renforcée par la reprise de l'investissement privé sous l'effet de la détente passée des taux d'intérêt.

Evolution en %	2023	2024	2025
Croissance du PIB réel	1,1	1,1	1,2
Taux de variation des prix à la consommation (IPCH)	5,7	2,5	1,5
Taux de chômage (BIT, France entière, fin d'année)	7,5	7,6	7,3

Source : Banque de France, 17 septembre 2024

Le recul de l'inflation se confirme en France en 2024

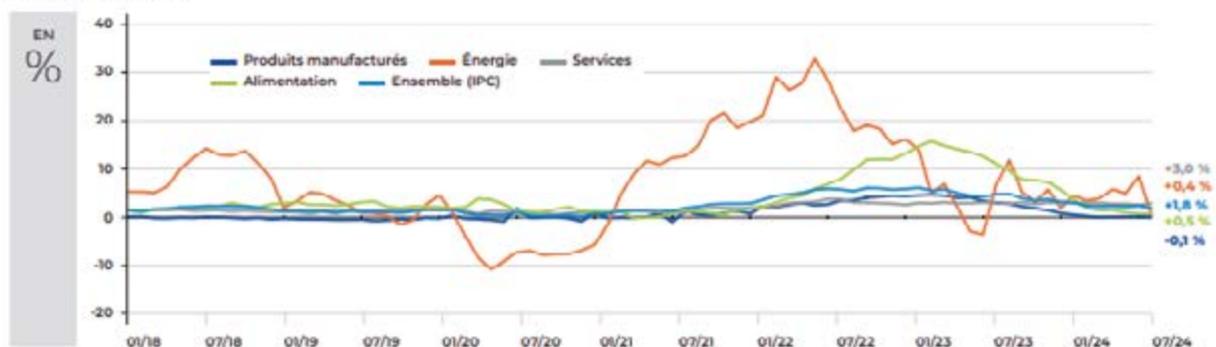
Comme dans le reste de l'Europe, l'inflation de l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé continue de décliner, passant de + 4,2 % au dernier trimestre 2023 à + 2,5 % au deuxième trimestre 2024. Elle s'établit à + 2,7 % au mois de juillet 2024 et à + 2,2 % en août 2024. Ce reflux a été favorisé par de moindres hausses des prix alimentaires et des produits manufacturés, qui se situent respectivement à + 1,4 % et + 0,5 % en juillet 2024.

Pour autant, les vulnérabilités des approvisionnements commerciaux liées à l'instabilité géopolitique en mer Rouge pourraient contribuer à une légère remontée de l'inflation sur ces deux composantes au second semestre 2024.

L'évolution des prix de l'énergie serait marquée par la baisse annoncée de - 15 % des tarifs réglementés de vente de l'électricité en février 2025.

L'inflation des services, à + 3,1 % en juillet 2024, a entamé sa phase de décrue et devrait, après une interruption transitoire au second semestre 2024, poursuivre son repli.

France : prix à la consommation (taux de variation sur un an, en %)



Source : Insee, LBP.

L'impact du projet de la loi de Finances 2025 sur les collectivités locales, élaboré sous le Gouvernement BARNIER et adopté sous le Gouvernement BAYROU, par la procédure de l'engagement de la responsabilité du Gouvernement.

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2025 tel que bâti par le gouvernement BARNIER prévoyait une ponction sur les collectivités pour une seule année, les collectivités locales étant amenées à participer à l'effort de redressement budgétaire afin de parvenir à l'objectif d'un déficit de -5% en 2025. Il s'agit principalement d'un ensemble de 3 mesures placées sous le signe des économies, avec un objectif global fixé à 40 milliards d'euros l'an prochain pour la sphère publique, dont environ 5 milliards d'euros pour les collectivités territoriales. Il représente 2% des recettes de fonctionnement locales en 2025.

Une ponction sur les recettes réelles de fonctionnement

Cet effort passerait par la mise en place de nouveaux dispositifs qui ont en commun de restreindre les recettes des collectivités, et non plus leurs dépenses (comme ce fut le cas avec les contrats dits de Cahors avant la crise sanitaire). Il ne s'agirait pas non plus d'un retour à la baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF) décidée sous le quinquennat de François Hollande. Le gouvernement de Michel Barnier prévoyait en effet une stabilité de la DGF (en euros courants) en 2025.

Le premier étage de ces nouveaux dispositifs serait un mécanisme dit « de précaution » pour les collectivités, qui conduirait à « une mise en réserve de fonds », à hauteur de 3 milliards d'euros en 2025. Le but serait d'associer la sphère locale à l'effort de redressement des comptes publics et de renforcer à terme les mécanismes locaux de précaution et de péréquation. Son produit resterait affecté aux collectivités, assurait le gouvernement, qui ne précisait toutefois

pas les modalités de cette redistribution. Concrètement, en cas de dépassement d'un certain solde de déficit par les collectivités dans leur ensemble, un prélèvement serait opéré sur les recettes (plus exactement sur les douzièmes de fiscalité) des plus grandes d'entre elles, dans la limite de 2% des recettes de fonctionnement.

Le mécanisme (gouvernement Barnier) concernerait les collectivités et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre dont les dépenses réelles de fonctionnement sont supérieures à 40 millions d'euros.

Environ 600 collectivités et groupements de communes à fiscalité propre répondent à ce critère, les syndicats étant a priori exclus. Mais la situation financière locale sera aussi examinée pour exonérer les plus fragiles, ce qui devrait conduire à établir une liste de 450 entités visées par ce mécanisme d'auto-assurance.

Finalement, le budget « Bayrou » voté par l'Assemblée nationale prévoit que plus de 2000 collectivités soient touchées (quand bien même nous passons de 5 à 2,2 milliards d'efforts pour les collectivités locales). Par comparaison, le dispositif de limitation des dépenses des collectivités mis en oeuvre en 2018 et 2019 concernait 321 collectivités ayant des dépenses de fonctionnement supérieures à 60 millions d'euros (contrats de Cahors).

Un coup de frein sur la TVA

En complément, les recettes de TVA affectées aux collectivités se verraient être gelées, représentant une économie de 1,2 milliard d'euros pour l'Etat en 2025.

Ainsi, mois après mois, l'impôt national destiné à compenser les collectivités pour



la suppression notamment d'une partie de la taxe d'habitation et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, verrait sa dynamique remise en cause.

Les dernières estimations de Bercy faisaient état d'une croissance de la TVA de 1,3% en 2024 (contre une prévision de +4,5% dans la loi de finances pour 2024). Les régions - dont les budgets dépendent désormais pour plus de la moitié de recettes de TVA - seraient a priori les plus affectées.

Un ajustement du taux de remboursement du FCTVA avec un recentrage sur les dépenses d'investissement

La dernière grande mesure d'économie passerait par une amputation du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) qui représente une dépense de 7,1 milliards d'euros pour l'Etat en 2024.

Ce remboursement partiel octroyé aux collectivités pour la TVA acquittée sur leurs investissements serait réduit de 800 millions d'euros en 2025. Le taux s'établirait à 14,85% contre 16,404% actuellement.

En cas pratique, une collectivité avec une enveloppe de 10M€ de dépenses éligibles au FCTVA, verra sa compensation diminuer de 155 400€.

En parallèle, l'assiette évoluerait : le FCTVA serait recentré uniquement sur les dépenses d'investissement, les dépenses de fonctionnement relatives à l'entretien des bâtiments publics et de la voirie, l'entretien des réseaux et aussi la fourniture de prestations de solution relevant de l'informatique en nuage ne seront plus concernés.

A ces 5 milliards d'euros d'économies s'ajouteraient les coupes budgétaires de 1,5 milliard d'euros sur le fonds vert (qui sera ramené de 2,5 à 1 milliard d'euros l'an prochain), puisque celles-ci ont été confirmées. Il faut enfin prendre en compte la perte de «3 milliards d'euros» liée à l'absence de revalorisation des transferts financiers de l'Etat sur l'inflation («+3% pour le panier du



maire» l'an prochain compte tenu de la stabilité des concours financiers de l'Etat mais en valeur volume).

Cette évaluation porterait donc à un total de 9,5 milliards d'euros la «ponction» potentielle que les collectivités pourraient subir l'an prochain.

Cette somme ne comprend, par ailleurs, pas la hausse des cotisations retraite dues par les employeurs territoriaux envisagée par le gouvernement pour réduire le déficit du régime de retraite des agents des collectivités et des hôpitaux, la CNRACL (une «trajectoire de retour à l'équilibre de la CNRACL à partir de 2025») Cela représenterait un peu plus de 350 millions d'euros.

En effet, depuis 2018, ce régime connaît un déficit croissant, de nature structurelle. Le déficit annuel de la caisse devrait passer de 2,5 Mds€ en 2023 à 10 Mds€ en 2030.

Cette situation est principalement causée par un déséquilibre démographique (rapport actifs cotisants/pensionnés) mais est



également aggravée par le recrutement croissant de contractuels ne cotisant pas à la CNRACL mais au régime général (CNAV) et à l'IRCAN-TEC.

La CNRACL doit assurer son équilibre financier par ses seules cotisations, contrairement à d'autres régimes spéciaux bénéficiant de subventions d'équilibre de l'État ou de l'affectation d'impositions. Son retour à l'équilibre implique donc nécessairement une hausse des taux de cotisation à la charge des employeurs territoriaux et hospitaliers.

Des précisions devraient être apportées dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2025. Ainsi le projet de loi lui-même, en son annexe, alinéa 16, mentionne pour 2025 « la hausse de

4 points du taux des cotisations dues par les employeurs à la CNRACL » et, alinéa 17, « deux nouvelles hausses du taux de cotisation à la CNRACL en 2026 et 2027 ». Ce sont 12 points supplémentaires de cotisation qui sont annoncés, soit un niveau sans précédent qui représente un impact supérieur à 100 000 € par an pour la commune pour ses dépenses de personnel.

Le Gouvernement de François BAYROU a modifié quelque peu les objectifs de réduction des déficits en assouplissant la rigueur budgétaire cible ; la contribution demandée par le gouvernement aux collectivités pour réduire le déficit public est fixée à 2,2 milliards d'euros en 2025, contre 5 milliards prévus initialement.

Il était initialement envisagé un « fonds de réserve » visant à prélever 3 milliards d'euros sur les recettes de fonctionnement de 450 grandes collectivités locales. Très décrié, ce mécanisme a été supprimé. A la place, ils avaient introduit un dispositif de « lissage conjoncturel des recettes fiscales » concernant « moins de 2 000 collectivités » pour une contribution totale de 1 milliard d'euros.

Une autre mesure figurant dans le projet de Loi de Finances n'a pas survécu à son examen devant le Sénat, à savoir l'abaissement du taux du Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée F.C.T.V.A. (une aide à l'investissement importante pour les petites communes

notamment) qui aurait représenté 800 millions d'euros en moins pour les collectivités. Les parlementaires n'ont, en revanche, pas touché au gel de la dynamique de la TVA affectée aux collectivités, une mesure ayant un impact de 1,2 milliard d'euros pour les collectivités locales.

Aide publique au développement, écologie,

À CES 5 MILLIARDS D'EUROS D'ÉCONOMIES S'AJOUTERAIENT LES COUPES BUDGÉTAIRES DE 1,5 MILLIARD D'EUROS SUR LE FONDS VERT



culture, agriculture, recherche et enseignement supérieur... Les coupes se chiffrent à plusieurs centaines de millions d'euros à chaque fois, malgré quelques gestes sur la prévention des catastrophes naturelles, le Fonds vert ou le budget des outre-mer, revalorisé pour répondre notamment à la reconstruction de Mayotte. Le gouvernement a par ailleurs renoncé à étendre à trois le nombre de jours de carence en cas d'arrêt maladie des agents de la fonction publique, mais le taux d'indemnisation a été ramené à 90% au lieu de 100%.

4

LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE LOCAL : MARLY

La loi de finances pour 2025, qui a été adoptée par la Commission Mixte Paritaire, prévoit un effort budgétaire de 2,2 milliards d'euros aux collectivités locales. Marly devrait être touchée par cette disposition. Par suite, la commune de Marly n'échappe pas à la politique de réduction des dotations de l'Etat, ainsi qu'à la participation à l'effort collectif. En effet, la prévision pour la Dotation Globale de Fonctionnement demeure dans la dynamique d'écroulement, les aides et fonds se raréfient, et les subventions seront plus difficiles à obtenir. Pour autant, la municipalité, qui a engagé depuis longtemps une politique de rationalisation tant des effectifs que de l'ensemble des dépenses, continuera à poursuivre tous les efforts nécessaires afin de garantir un service public de qualité à l'ensemble des Marliens, tout en maîtrisant son coût.



II. UNE GESTION RIGOUREUSE ET MAITRISEE DU BUDGET

1 L'ÉVOLUTION DE L'ÉPARGNE

L'épargne brute est un des soldes intermédiaires de gestion le plus utilisé car le plus pertinent pour apprécier la santé financière d'une collectivité locale.

Il correspond au solde des opérations réelles de la section de fonctionnement (recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement y compris les intérêts de la dette).

L'épargne brute constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements de l'exercice. Elle s'assimile à la Capacité d'autofinancement (CAF) utilisée en comptabilité privée.

Elle constitue un double indicateur :

- Un indicateur de l'aisance de la section de fonctionnement, dans la mesure où son niveau correspond à un excédent de recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Cet excédent est indispensable pour financer les investissements et rembourser la dette existante.
- Un indicateur de la capacité de la collectivité à investir ou à couvrir le remboursement des emprunts existants.

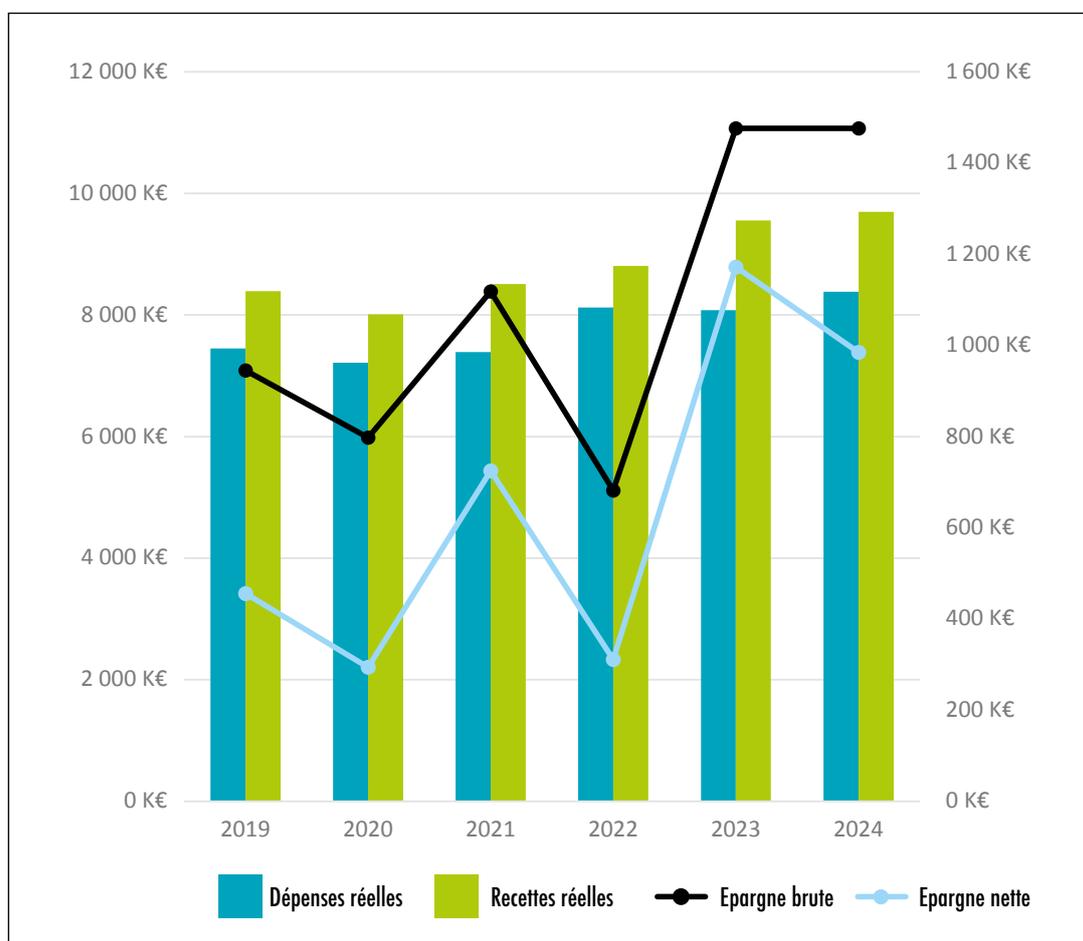
Milliers d'euros	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses réelles	7 449	7 213	7 393	8 125	8 080	8 383
Recettes réelles	8 394	8 010	8 511	8 807	9 557	9 698
Epargne brute	945	798	1 118	682	1 476	1 476
Capital de la dette	490	504	393	371	319	329
Epargne nette	455	294	725	311	1 172	985



Il est à préciser que l'épargne nette de l'exercice comptable 2023 intègre la somme de la vente du terrain « Sous les Vignes ».

L'épargne nette correspond à l'épargne brute déduction faite du remboursement en capital de la dette. Cet indicateur est essentiel puisqu'il correspond à l'autofinancement disponible pour le financement des investissements.

Les recettes propres d'investissement sont composées du Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), de la taxe d'aménagement (TAM) et des produits de cessions d'immobilisations principalement. L'épargne nette est en évolution positive



Après avoir connu une baisse ces dernières années, l'épargne nette repart à la hausse et atteint un niveau supérieur à ceux constatés depuis 2021.

Ainsi, en l'absence de certitude sur la loi de finances au moment où ses lignes sont rédigées, les recettes réelles de fonctionnement devraient baisser de 1 % en 2025 alors que les dépenses réelles de fonctionnement augmenteraient de 9 % au total, justifiées par des hausses de prélèvements et obligations réglementaires.

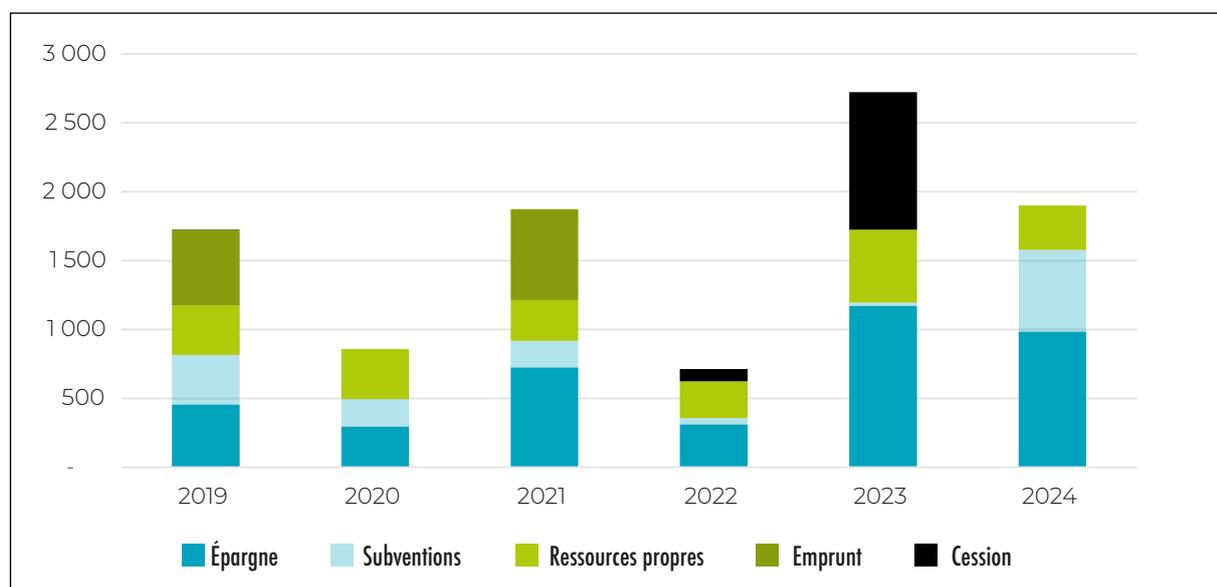
2 LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

Le montant de l'investissement moyen sur la période 2018/2024 s'élève à 1 745 277 €.

- Le montant des dépenses d'équipement a observé une baisse importante en 2020 et 2022. Cela s'explique d'une part, par le contexte de crise sanitaire, qui a conduit à une quasi paralysie des investissements publics et d'autre part, par la crise conflictuelle internationale conduisant à une hausse des prix de l'énergie et inflationniste, qui a rendu difficile la réalisation des dépenses.
- À noter que 1 330 021 € en dépenses, de restes à réalisés sont reportés en 2025. Les dépenses d'investissement concernent principalement l'entretien des bâtiments, les équipements sportifs et l'éclairage public.
- Le financement de l'investissement disponible correspond à l'addition de l'épargne nette et des recettes réelles d'investissement.
- En 2024, bien qu'en baisse, l'épargne nette représente la part la plus importante des recettes. Les subventions reçues en 2024 sont en très nette hausse par rapport aux années précédentes, car s'agissant du subventionnement du périscolaire FREINET, ainsi que du subventionnement du terrain de Foot synthétique, nous arrivons respectivement à des taux de 80 % (FREINET) et de 43% pour le terrain synthétique. Par suite, les travaux de modernisation des installations à MARLYMAGES ont également bénéficié d'un subventionnement atteignant 80 %
- Les ressources propres sont constituées en 2024 pour 190 000 € de Taxe d'Aménagement et devraient approcher les 330 000 € de FCTVA.

➔ **La commune n'a pas eu recours à l'emprunt en 2024 pour financer ses investissements**

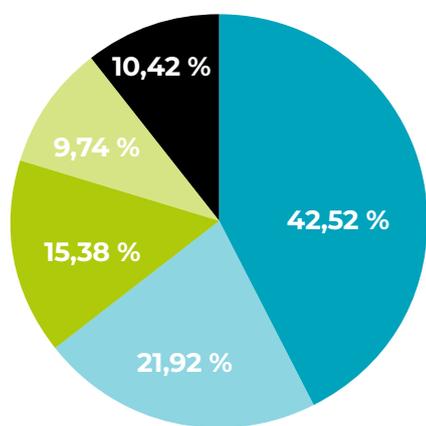
FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS





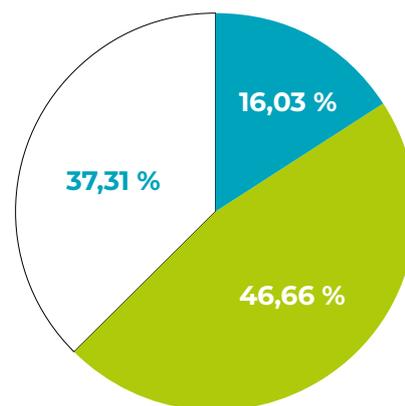
3 ÉVOLUTION DE LA DETTE

Au 31 décembre 2024, la dette de la ville se compose de 7 emprunts à taux fixe. Selon la classification « Gissler », l'intégralité de l'encours de dette est en catégorie 1A (la moins risquée).



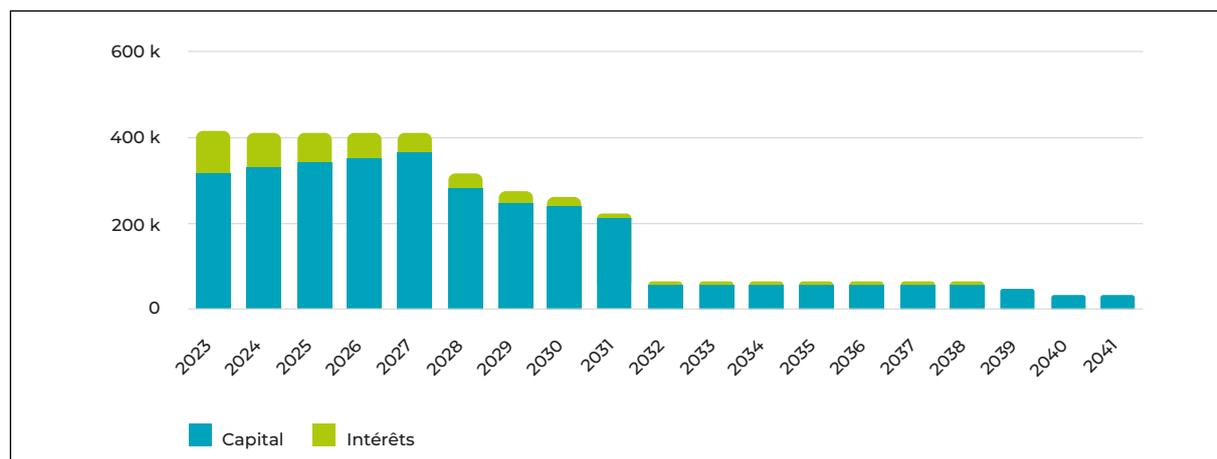
CRÉDIT MUTUEL	1 102 118,83
CAISSE FRANÇAISE DE FINANCEMENT LOCAL	568 243,06
LA BANQUE POSTALE CFFL	398 750,00
CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS	252 526,58
CAISSE D'ÉPARGNE	270 181,53
TOTAL	2 591 820

< 5 ANS	415 462,29
5-7 ANS	1 209 364,65
> 7 ANS	966 993,06
TOTAL	2 591 820



En 2024, la commune n'a pas mobilisé d'emprunt pour financer ses investissements. Au regard de la situation des marchés et des taux d'intérêts fixés par les banques centrales, ainsi que les travaux et projets, actés par la municipalité et inscrits au budget prévisionnel 2025, afin de garantir l'équilibre des finances communales comme ne pas alourdir la charge fiscale des Marliens, le recours à l'emprunt est envisagé pour un montant modéré, rapporté au total du budget, d'environ 1,5 millions d'euros. Il est à préciser que dans les 3 prochaines années, 3 emprunts, pour un montant total de 408.741,00 €, seront définitivement clos.

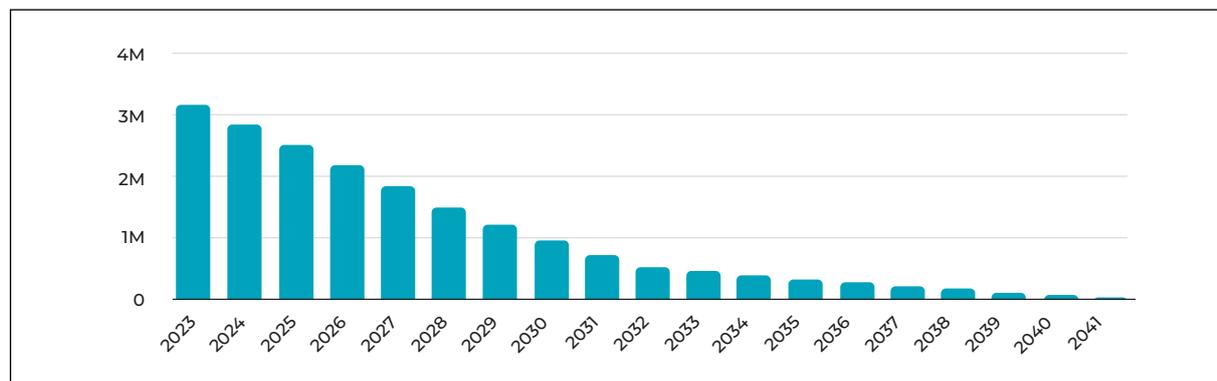
ÉVOLUTION DE L'ANNUITÉ



Entre 2024 et 2027, l'annuité de la dette va rester stable.

Ainsi, le montant du remboursement du capital de la dette en 2024 devrait s'établir à 339 952 € et celui des intérêts à 71 523 €.

EXTINCTION DE L'ENCOURS



Au 31 décembre 2024, l'encours de la dette s'élève à **2 591 820 € (niveau le plus bas atteint depuis 2008)**, soit un niveau d'endettement de **255,90 € par habitant (historiquement bas, par conséquent)**. Ce dernier est très inférieur à la moyenne des villes françaises : **1 038,20 € par habitant** et inférieure à la moyenne des villes comprises entre 10 000 et 20 000 habitants appartenant à un groupement fiscalisé (FPU), qui s'élève à **750,77 €** par habitant en 2021.

Au 31 décembre 2025, le capital restant dû sera de 2 251 867€.

Par ailleurs, la ville de Marly garantit 7 emprunts contractés entre 1987 et 1999 pour la réalisation de logements (montant de l'encours garanti au 1^{er} janvier 2025 : 1 302 444,00 €) et garantit à concurrence de moitié, conjointement avec l'Eurométropole de Metz, un nouvel emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation, pour permettre aux établissements MOSELL'A (anciennement « les Tournesols », Etablissement Public Départemental pour Adultes Handicapés de Marly), de réaliser son projet de rénovation et de construction, pour un montant total de 900 000 €, soit 450 000 € garantis par la commune.



III. LES ORIENTATIONS DU BUDGET 2025

Les politiques municipales : sécurité de toutes et tous, les jeunes générations, le développement et l'environnement durables, le patrimoine et la mobilité.

■ Une commune pleinement investie dans ses missions de protection :

- Adhésion au centre de supervision urbain (CSU) : Marly sera la première commune de l'Eurométropole à être reliée au CSU.
- Etude et implantation de caméras : programme pour 100 caméras.
- Renforcement des équipes de police municipale : recrutement d'un sixième policier.



■ Une commune qui sème des graines d'avenir pour les générations futures :

→ Actions éducatives, scolaires et périscolaires : Projets « vivre ensemble » incluant des actions éducatives, culturelles et sportives au travers de différentes actions (le JAZZ pour les enfants, la lutte contre les discriminations, le

harcèlement à l'école et au périscolaire, le « Summer Camp », activités du Conseil Municipal des Jeunes...

- Mise en service du nouveau bâtiment périscolaire FREINET à la rentrée 2025
- Lancement d'une étude de transfert du groupe scolaire HENRION avec la création du pôle d'éducation incluant une crèche et un conservatoire
- Travaux au sein du groupe scolaire FERRY
- RPE : relais petite enfance, obligation légale anticipée par la commune.



Une commune qui œuvre pour le développement et l'environnement durables :

- Une gestion des espaces respectueuse de la nature : préservation des paysages via l'éco pâturage, la tonte raisonnée, et fauche tardive ; étude sur la végétalisation des cimetières.
- Une approche constructive préservant nos ressources : application des normes du décret tertiaire, baisse des consommations d'énergie avec deux bâtiments équipés de panneaux photovoltaïques, intégration des normes environnementales dans les nouveaux projets (périscolaire, écoles etc.)

Une commune bonne gestionnaire de son patrimoine culturel et cultuel :

- Une réflexion en profondeur pour le presbytère.
- La préservation du clocher, et l'église au cœur du village : la rénovation de la toiture de l'église en plan pluriannuel, en commençant par la réparation des abat-sons.

La commune en action auprès de la métropole pour la mobilité de tous :

METTIS une troisième ligne qui relie MARLY, une navette interne en sus ; les voies vertes dont l'ancienne ligne de chemin de fer Metz-Château-Salins transformée en voie douce...

Malgré ce contexte, marqué par d'importantes mutations et des moyens limités, la municipalité poursuit ses objectifs :

- De maintenir un haut niveau de qualité de vie aux Marliens en favorisant la sécurité, en permettant aux enfants de bien grandir et aux seniors de bien vieillir, en encourageant le développement d'une vie associative culturelle et sportive dynamique.
- D'accompagner la transition écologique et préserver l'environnement (performance

énergétique des bâtiments, décret 2021-254 relatif à l'obligation d'acquisition de biens issus du réemploi ou intégrant des matières recyclées...)

- D'avoir une gestion responsable des ressources en maîtrisant les dépenses de fonctionnement, les effectifs afin de préserver la capacité d'autofinancement pour financer les investissements futurs.



Comme en 2024, le budget primitif intègre la reprise anticipée des résultats lors de son adoption. Les dépenses devraient s'élever à environ 9,2 millions d'euros en section de fonctionnement et à 4,5 millions d'euros en section d'investissement (restes à réaliser inclus).

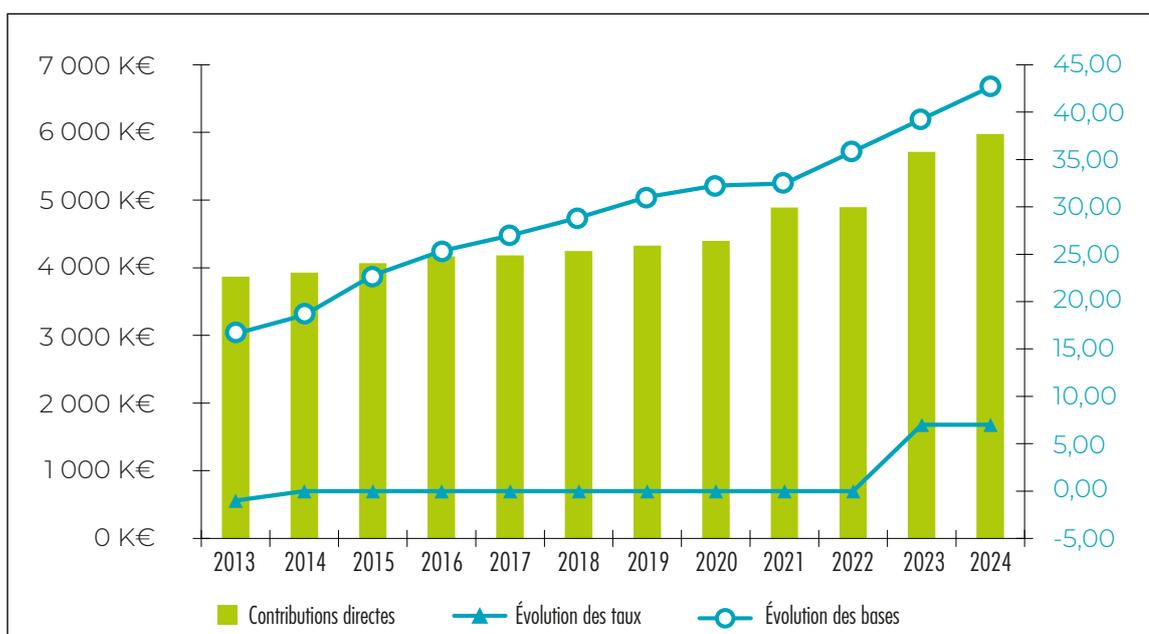


1 LES PRINCIPALES RESSOURCES

La fiscalité locale

La fiscalité constitue la principale ressource propre des communes et son évolution revêt donc une importance primordiale pour le budget.

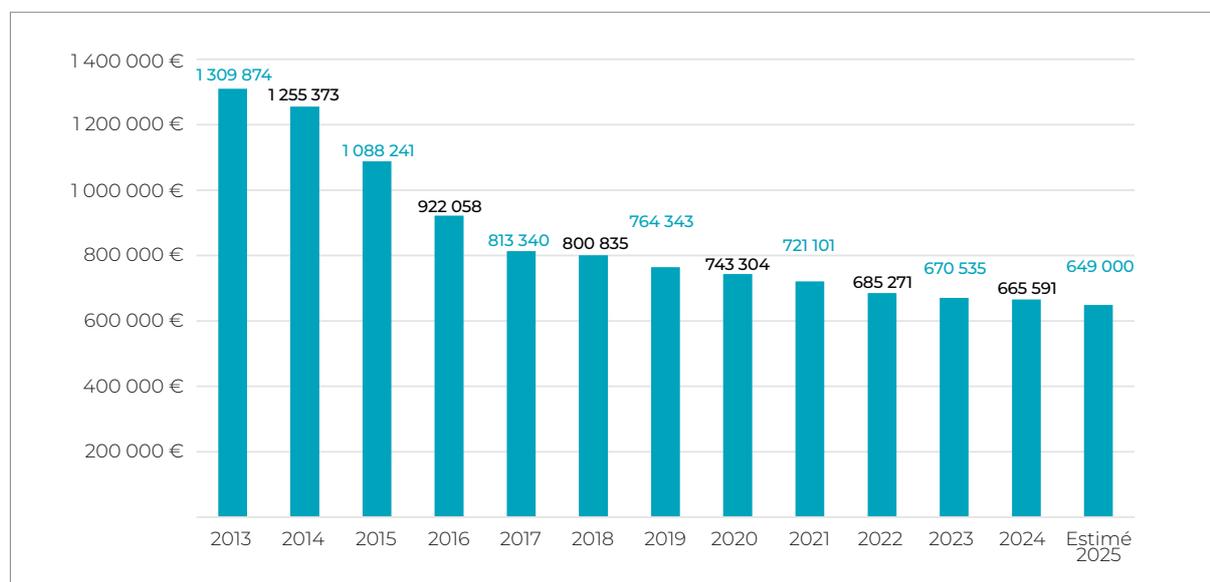
Depuis 2018, la revalorisation des valeurs locatives est indexée sur l'inflation. En 2025, l'Etat a prévu de fixer le taux à 1.7%, mais les recettes fiscales de la ville devraient progresser par le truchement du mécanisme d'augmentation des bases décidées par le gouvernement.



Malgré les contraintes financières qui demeurent (absence de promulgation de la Loi de finances pour 2025, au moment où ce document est rédigé) ainsi que de la continue baisse de compensations de l'Etat, nous restons sur les mêmes valeurs de prudence et n'envisageons pas d'augmenter les taux cette année.

La dotation globale de fonctionnement

La dotation de fonctionnement continue d'être écrêtée chaque année. En effet, même si la DGF a été stable sur la période au niveau national, sa répartition donne chaque année un peu plus de moyens aux dotations de solidarité dont la ville de Marly est exclue. Ainsi les dotations de l'Etat ont pratiquement été divisées par deux depuis 2013.



➔ Pour 2025, la DGF a été encore estimée à la baisse par rapport à 2024, soit à 649 000 €, même si la loi de finances pour 2025 n'est toujours pas promulguée.

Les dotations de l'Eurométropole de Metz

Lorsque l'Eurométropole a opté pour le régime fiscal de la Taxe Professionnelle Unique, les communes lui ont transféré le produit de Taxe Professionnelle qu'elles percevaient.

En contrepartie, l'Eurométropole reverse chaque année :

- Une Attribution de Compensation (**487 269 € en 2025**) : égale au montant transféré à l'époque. Ce montant, forfaitaire, est invariable (sauf si la commune transfère ou reprend une compétence à l'intercommunalité, auquel cas le coût de ladite compétence serait déduit)
- Une Dotation de Solidarité (**312 717 € en 2024** - baisse de 2.01% par rapport à 2023) qui consiste à redistribuer entre les communes une partie du surplus de fiscalité que l'Eurométropole perçoit depuis le transfert de la Taxe Professionnelle (devenue CFE - Cotisation Foncière des Entreprises). Le montant varie à la marge chaque année, en fonction de l'évolution des bases de CFE et des critères de richesses des communes (potentiel fiscal, revenu par habitant) afin d'opérer une « péréquation » des ressources entre les communes. **En 2025**, la DCS est **estimée à 306 463 €** baisse équivalente en pourcentage.

Les droits de mutation

Les droits de mutations constituent un prélèvement obligatoire au bénéfice de l'Etat, du département et de la commune lorsqu'une transaction immobilière est réalisée sur le territoire Marlien.



Son montant varie donc sensiblement en fonction du marché de l'immobilier.

En 2024, les droits de mutation à l'adresse de la commune de Marly représentent un montant de 478 113,00 €.

Entre 2023 et 2024, son montant est de **41 %** plus élevé (337 972,00 € en 2023), ce qui traduit un dynamisme de l'immobilier en 2024 et donc une reprise du secteur immobilier sur la commune.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Taxe additionnelle mutation, publicité foncière	457 968	471 338	505 446	611 061	337 972	478 113

Par précaution, au regard de l'incertitude des transactions du fait de nouvelles normes obligatoires en matière de logement sur le plan locatif et de taux d'emprunt pour une accession à la propriété, ainsi que de la politique de rigueur qui sera instaurée par la Loi de Finances pour 2025, le montant retenu pour cette année 2025 sera de **350 000,00 €**.

2

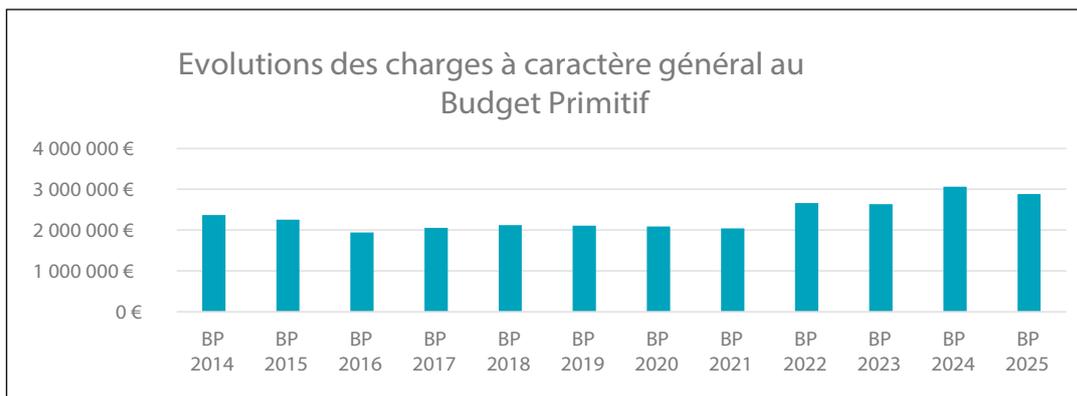
LES PRINCIPALES DÉPENSES

Les charges à caractère général

Malgré l'inflation, les diverses augmentations et les transferts de comptes (M57), les charges à caractère général devraient être contenues en 2025.

Elles sont évaluées à environ **2,9 millions €, soit une baisse de 6%** par rapport au BP 2024. A noter que les repas de la cantine du collège sont comptés désormais sur le chapitre 011, obligatoirement selon la nomenclature comptable M.57

Les consommations de gaz et électricité sont maîtrisées malgré un contexte incertain sur l'évolution et la volatilité des marchés. Les dépenses de carburants sont également en baisse. En outre, les frais de transports scolaires et périscolaires devraient diminuer avec l'ouverture du périscolaire Freinet.



Face à ces contraintes, la commune poursuit plusieurs actions de maîtrise de la masse salariale : gestion des postes gelés et formalisation des critères de gel des postes, encadrement renforcé des recrutements par validation préalable d'une fourchette de rémunération pour les agents de catégorie A et B, gestion des agents en reclassement, mutualisation avec l'Eurométropole de Metz et autres agences (SAREMM,...), suivi mensuel des entrées / sorties.

Des embauches importantes pour rendre un service toujours plus proche des citoyens : agents périscolaires, embauche d'un agent spécialiste de la commande publique et assurances, augmentation du temps de travail d'un informaticien, recrutement d'un sixième policier etc.

Cependant, les taux de cotisations patronales, les charges sociales ainsi que le coût des revalorisations indiciaires pèsent sur le principal poste de dépense de fonctionnement. Il en est de même pour toutes les communes, malgré une gestion fine et rigoureuse des effectifs et leur éventuelle baisse. Avec la prise en compte des effets de glissement vieillesse technicité (GVT), qui comprend les avancements d'échelons, de grade et les promotions internes, la baisse des dépenses de personnel inscrite au BP 2025 est estimée à 1,8 % par rapport au 5 350 000 € prévisionnels inscrits au BP 2024, s'agissant du personnel communal.

■ La structure des effectifs



La commune employait un total de **156 agents** au 31 décembre 2024.

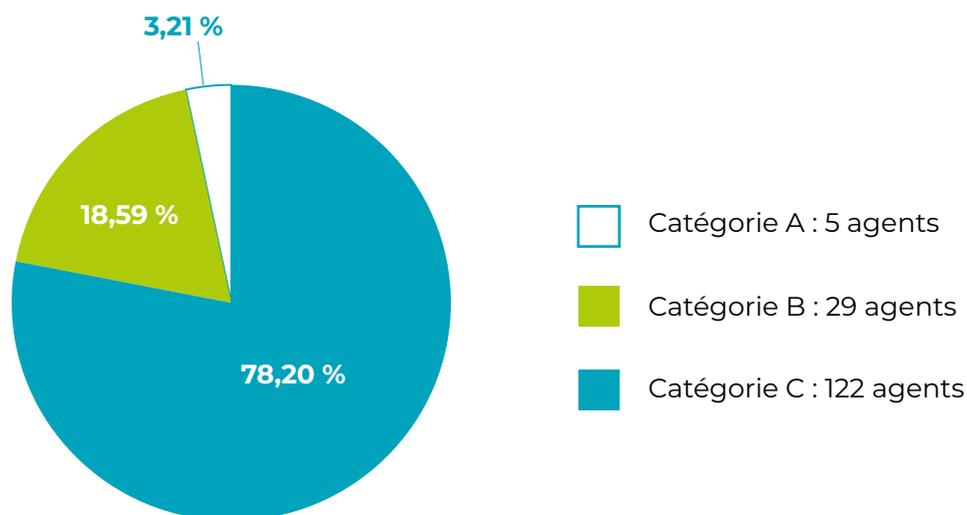
■ La répartition par filière

FILIÈRES	2023		2024	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Culturelle	20	12,74%	20	12,82%
Administrative	27	17,2%	28	17,95%
Animation	44	28,03%	49	31,41%
Police	4	2,55%	5	3,2%
Sociale	12	7,64%	11	7,05%
Technique	50	31,85%	43	27,57%
Total	157	100%	156	100%

Les filières technique et animation sont celles qui comptent le plus d'agents.



■ La répartition par catégorie



Les emplois les plus nombreux sont ceux de catégorie C, suivi des agents de catégorie B puis de catégorie A.

■ Le temps de travail

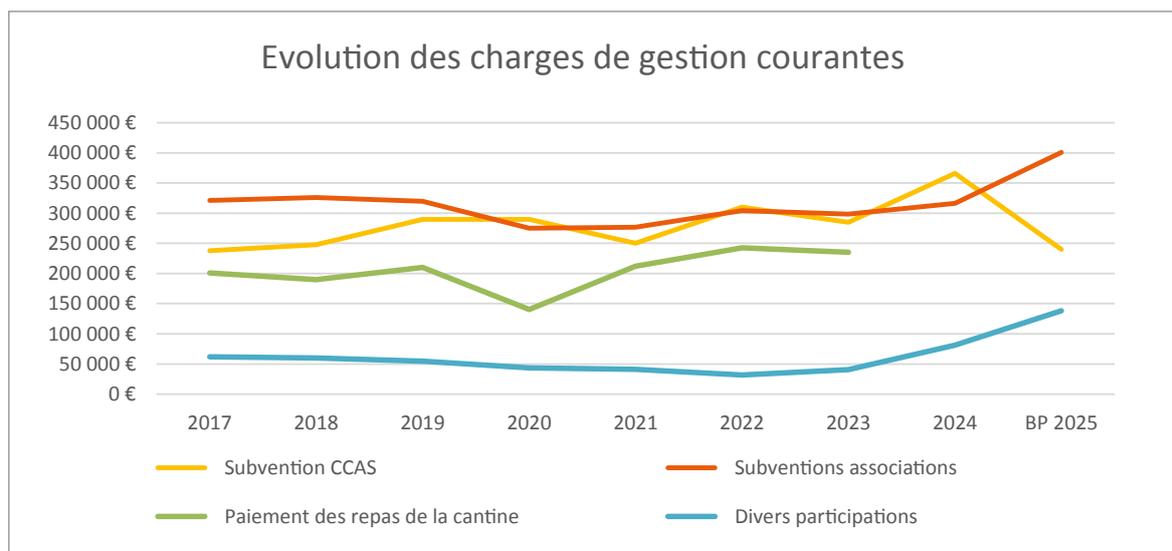
Par délibération du 10 novembre 2021, la commune a défini les règles applicables au temps de travail de ses agents à compter du 1^{er} janvier 2022. La durée du travail effectif pour tous les agents publics est fixée à 1 607 heures. Les modalités d'organisation du temps de travail peuvent différer en fonction des services.

Le temps de travail hebdomadaire en vigueur au sein des services de police municipale, de la Halte-Garderie, de la Résidence Autonomie, et de la bibliothèque est fixé à 35h00 par semaine. Les autres services peuvent allonger la durée hebdomadaire de travail et bénéficier au maximum de 23 jours de RTT.

Par délibération du 14 décembre 2022, les agents peuvent bénéficier de journées de télétravail dans la limite d'une journée par semaine et de 20 jours par an.



LES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE



Comme le montre le graphique ci-dessus, les principales charges de gestion courante sont les suivantes :

- Subvention au CCAS
- Subventions aux associations
- Paiement des repas de la cantine (transféré au compte 011 depuis le passage en M57)
- Diverses participations.

La subvention au CCAS est estimée à la baisse pour cette année, soit **240 000 €** du fait de la bonne gestion de cet établissement public, qui a reçu également des recettes exceptionnelles et auxquels s'ajoute une prestation que la ville percevait jusqu'en 2022 d'environ **65 000 €**.

Depuis le 2 décembre 2024 la commune de Marly, accompagnée par le CCAS participe à la mise en oeuvre du RPE (relais petite enfance) qui a vu le jour au Val de Seille et dont le projet est piloté en collaboration avec le Centre Socio Culturel G. JANSEM. C'est donc Marly qui finance le relais petite enfance via une subvention de fonctionnement.

Les subventions aux associations scolaires, culturelles, sportives et frais d'écologie sont évaluées à **395 800 €** pour 2025.

La volonté de la commune est de préserver une enveloppe stable pour ses associations en adaptant annuellement les montants versés au regard des projets des associations. Il faut rappeler également que les subventions sont complétées par des aides en nature au moins aussi importantes que l'enveloppe attribuée.



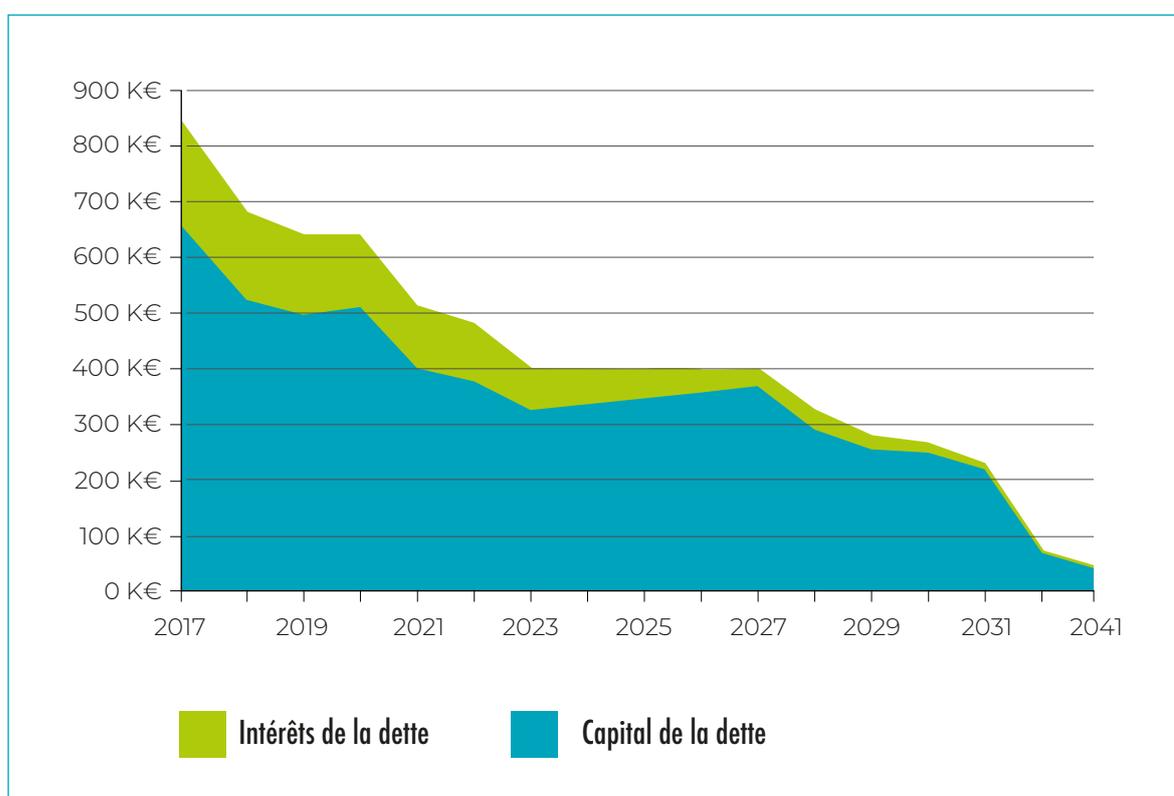
RPE (relais petite enfance) qui a vu le jour au Val de Seille



LES CHARGES FINANCIÈRES

Les charges financières représentent la charge des intérêts de la dette communale, qui dépendent de l'encours de dette, lui-même tributaire des choix passés en matière d'investissement et de recours à l'emprunt, ainsi que de l'évolution des taux d'intérêt.

Les intérêts de la dette projetés s'élèvent environ à **71 523 €** pour 2025, soit une baisse de **15%** par rapport à l'année 2024.



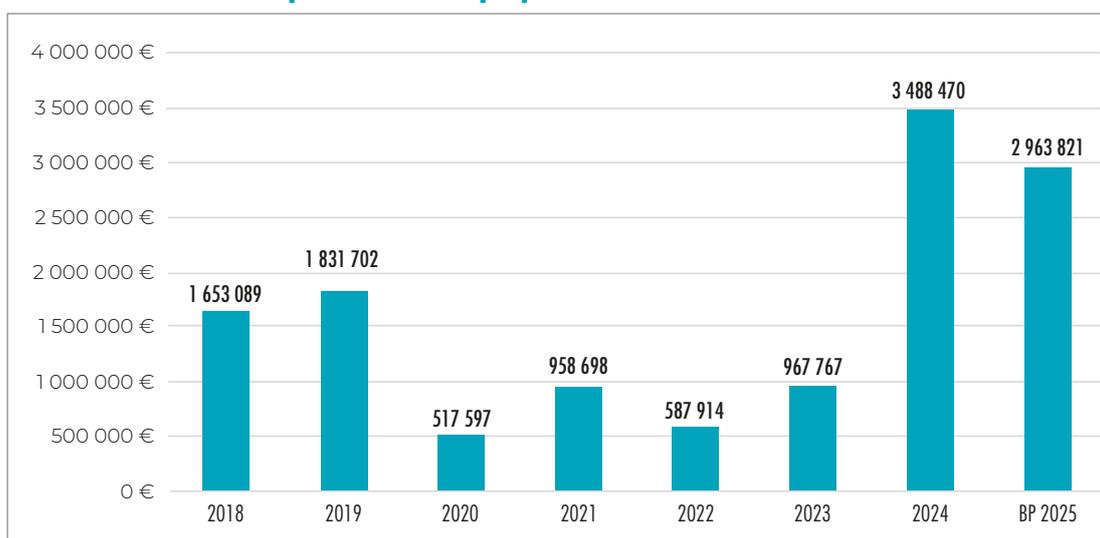
3

LES ORIENTATIONS EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT

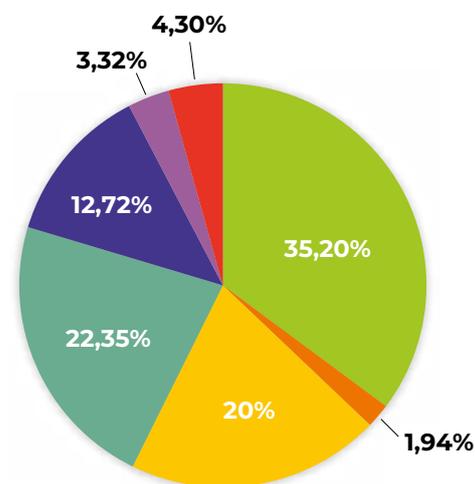
Les dépenses d'équipement s'établissent à 1 745 277 € par an en moyenne entre 2018 et 2024.

Le graphique ci-dessous représente l'évolution pluriannuelle des dépenses d'investissement, qui sont en hausse depuis 2020, année marquée par la pandémie.

Évolution des dépenses d'équipement



Le programme d'investissement relatif au BP 2025 se situe à environ **4 224 000 €** (dont : **2 964 000 €** de crédits nouveaux, et approximativement **1 260 000 €** de restes à réaliser).



Répartition opérations d'équipement par services 2025 (crédits nouveaux)

- Construction périscolaire Freinet
- Equipements sportifs, aires de jeux, tennis
- Entretien des Bâtiments
- Voirie et éclairage public
- Nouvelles technologies
- Espaces verts
- Divers écoles, culture



En 2025, Marly investit pour la sécurité, les écoles, le développement et l'environnement durables, la préservation de son patrimoine.



⇒ LA SÉCURITÉ

La commune sera prochainement raccordée au Centre de Supervision Urbain (CSU) de l'Eurométropole de Metz. Afin de renforcer la sécurité de toutes et tous, il est essentiel de poursuivre les investissements en matière de vidéoprotection. Une étude préalable sera menée en vue de l'installation de nouvelles caméras, avec une enveloppe budgétaire de 260 000 euros prévue pour le déploiement de nouvelles caméras, afin d'atteindre à terme un total de 100 caméras sur l'ensemble de la commune.

⇒ LES ÉCOLES

■ **Achèvement des travaux du périscolaire Freinet :**

Les travaux entamés l'an dernier se poursuivent et s'achèveront, si aucun aléa, pour la rentrée 2025. Les restes à réaliser 2024 sont de 430 000€ environ, enfin à cela s'ajoute l'achèvement de la construction en 2025 pour un montant de 1 258 108€. Bâtiment intégrant la réglementation thermique 2020, les contraintes architecturales et environnementales associées, équipé de panneaux photovoltaïques et d'une toiture végétalisée, le projet se veut exemplaire dans son intégration paysagère dans un quartier résidentiel. Il participera au bien-être des enfants et de leurs familles, tout en respectant le voisinage. Les enfants disposeront de plus de temps

pour déjeuner, et de temps de loisirs sur place, sans déplacement motorisé. Le projet subventionné à 80% est soutenu par de nombreux partenaires institutionnels.



■ **Nouveau Groupe Scolaire HENRION - pôle d'éducation**

Les études préalables pour un montant de 86 000 € vont être engagées cette année, le nouveau groupe qui sera proposé intégrera les nouvelles normes acoustiques, les performances thermiques, l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, et sera associé à d'autres équipements comme une nouvelle crèche et un conservatoire, en respectant les obligations environnementales.

■ **Le groupe scolaire FERRY**, enfin, n'est pas en reste. Il va subir une rénovation en profondeur pour le mettre au niveau des obligations issues du décret tertiaire. Une autorisation de programme pluriannuelle de 2.2 millions inclut un montant de 825 000€ pour 2025. Aussi, le budget d'investissement consacré aux écoles FERRY est autant au profit du scolaire que du développement et de l'environnement durables.

➔ LE DÉVELOPPEMENT ET L'ENVIRONNEMENT DURABLES :

■ **Eclairage public**

Des travaux importants restent à réaliser en matière d'éclairage public, pour se conformer aux objectifs du Décret Tertiaire, pour atteindre une baisse de consommation d'électricité à 2030 mais également préserver la faune et la flore avec la mise en oeuvre des trames noires et grises. Des crédits pour l'acquisition de luminaires LED, programmables à distance, seront inscrits pour 970 000€ pour cette année 2025.

■ **Environnement durable**

Avec la préparation d'un atlas de la biodiversité, un plan de gestion différencié, de nouvelles plantations, végétalisations et fleurissements des parcs et espaces naturels existants, ainsi que l'étude pour le verdissement de nos cimetières, la commune prévoit un investissement total de 120 000€ cette année.





➔ LE PATRIMOINE

■ *Le patrimoine culturel et culturel*

En Alsace Moselle, les communes ont un devoir particulier, au regard du reste de la France métropolitaine, quant à leurs obligations vis-à-vis des édifices de cultes. Marly n'héberge qu'une église mais, la gère avec soin. Aujourd'hui, la toiture mérite des réparations pour 34 000€, notamment les abat-sons, et le presbytère une réfection en profondeur, le tout pour 490 000€, dont 262 000€ environ cette année.



■ *Autres travaux et acquisitions*

- ➔ Renouvellement du parc de véhicules : 115 000€
- ➔ Aires de jeux : 73 000€
- ➔ Sports : 251 500 € (Stade de foot à 5, réfection du city stade, pare-ballons, réfection terrains tennis schiste, ...).

